

Les membres de Métropole Savoie, légalement convoqués en date du 24 janvier 2025 par Thibaut Guigue, Président, se sont réunis le 01 février 2025 à 09h00 à Porte-de-Savoie, à salle polyvalente Place de l'Eglise à Francin. Après avoir constaté que le quorum n'était pas atteint, Monsieur le Président a convoqué à nouveau le comité syndical en date du 03 février 2025, sans condition de quorum, le 07 février 2025 à 13h00, au Bourget-du-Lac, au Village By CA – Technolac – Salle Licorne.

- Nombre de délégués : 184 titulaires
- Nombre de délégués présents : 75

Secrétaire de séance : André GIMENEZ

**Présences :**

**CŒUR DE SAVOIE**

**TITULAIRES (25)**

COMMUNE	NOM	PRENOM
APREMONT	CARARO	Nathalie
APREMONT	FONTANA	Hélène
ARVILLARD	BRISSE	Catherine
BETTON BETTONNET	PICHON DEGUILHEM	Fabienne
CHAMOUX	GUERIN	Muriel
CHATEAUNEUF	LEMAIRE	François
CHIGNIN	RAVIER	Michel
COISE SAINT JEAN PIED GAUTHIER	BENETTI	Jean-Luc
COISE SAINT JEAN PIED GAUTHIER	BRET	Arlette
LA CHAPELLE BLANCHE	DUPARC	Stéphane
LA CHAVANNE	DUVAL	Olivier
LA TABLE	CLARAZ	Jean-François
LAISSAUD	MONNET	Gilles
MONTMELIAN	CONAND	Anne
MONTMELIAN	PAVILLET	Yves
MONTMELIAN	SANTAIS	Béatrice
MYANS	LAYDEVANT	Laurence
PLANAISE	BENDOTTI	Romuald
PORTE DE SAVOIE	BAZIN	Jean-Jacques
PORTE DE SAVOIE	VILLAND	Franck
SAINTE PIERRE D'ALBIGNY	SAINTE GERMAIN	Rémy
SAINTE HELENE DU LAC	SCHNEIDER	Sylvie

VALGELON - LA ROCHETTE	GACHET	Jacky
VILLARD D'HERY	SANDRAZ	Eric
VILLARD LEGER	FAVRE	Christiane

**SUPPLEANTS (6)**

COMMUNE	NOM	PRENOM
CHATEAUNEUF	PEPIN	François
HAUTEVILLE	VIGUET-CARRIN	Sandrine
LES MOLLETES	ROBERT	Christophe
SAINTE PIERRE D'ALBIGNY	BOCQUIN	Jean-Luc
SAINTE PIERRE D'ALBIGNY	POMA	Martine
VILLARD D'HERY	CORNELOUP	Alain

## GRAND CHAMBERY

### TITULAIRES (18)

COMMUNE	NOM	PRENOM
BARBERAZ	MAUDUIT	François
BARBY	BEGARD	Cécile
BARBY	PIERRETON	Christophe
CHALLES-LES-EAUX	JACQUIER	Jean-Yves
CHALLES-LES-EAUX	MOREAU	Vincent
CHAMBERY	CARACO	Alain
CHAMBERY	DUNOD	Isabelle
DOUCY-EN-BAUGES	DAMBUYANT	Bénédicte
JACOB-BELLECOMBETTE	FAIVRE	Catherine
LA MOTTE-SERVOLEX	PICQ	Bruno
LA RAVOIRE	DOHRMANN	Emilie
LA RAVOIRE	GRILLOT	Fabien
SAINT-ALBAN-LEYSSE	DYEN	Michel
SAINT-ALBAN-LEYSSE	FAVRE	Daniel
SAINT-BALDOPH	HACHET	Valentin
SAINT-BALDOPH	ROMAGNOLI	Danielle
SAINT-JEOIRE-PRIEURE	CARLE	Albert
VIMINES	WOLFF	Corine

### SUPPLEANTS (7)

COMMUNE	NOM	PRENOM
CHAMBERY	BONILLA	Claudine
COGNIN	GAUTIER	Jean-françois
JACOB BELLECOMBETTE	FATIGA	Antoine
JACOB BELLECOMBETTE	FRANCART	Laurence
JACOB BELLECOMBETTE	MARMET	Olivier
LA MOTTE SERVOLEX	AFONSO-CHANTEPIE	Marie-Céline
SAINT FRANCOIS DE SALES	SIMON	Pierre

## GRAND LAC

### TITULAIRES (16)

COMMUNE	NOM	PRENOM
AIX-LES-BAINS	CARDE	Daniel
AIX-LES-BAINS	GIMENEZ	André
AIX-LES-BAINS	GUIGUE	Thibaut
BOURDEAU	CARPENTIER	Jean-Claude
CHINDRIEUX	PASQUALI	Pierre-Yves
ENTRELACS	BRAISSAND	Jean-François
ENTRELACS	GIRARD	Serge
GRESY-SUR-AIX	MONBEIG	Corinne
GRESY-SUR-AIX	POURCHASSE	Patrick
LE BOURGET DU LAC	MERCAT	Nicolas
LE BOURGET DU LAC	SIMONIAN	Edouard
LE MONTCEL	BASTIEN	Patrick
MOUXY	PERSON	Armelle
RUFFIEUX	ROGNARD	Olivier
VOGLANS	BERNON	Martine
VOGLANS	MERCIER	Yves

### SUPPLEANTS (3)

COMMUNE	NOM	PRENOM
DRUMETTAZ CLARAFOND	POLLET	Philippe
DRUMETTAZ CLARAFOND	SALOMON	Marie-Thérèse
VOGLANS	CONVERT	Jacques

## Ordre du jour

---

### 1. Vie du syndicat mixte

- **Finances**

- Débat d'orientations budgétaires 2025

- **Ressources humaines**



Délibérations reportées  
au CS reconvoqué le  
07/02/2025

### 2. Urbanisme – Aménagement du territoire

- **Zéro Artificialisation Nette**

- Définition de la trajectoire adaptée au territoire Métropole Savoie

- **Modification simplifiée n°2 – intégration du ZAN**

- Calendrier de la procédure
- Engagement d'une évaluation environnementale



Délibération reportée au  
CS reconvoqué le  
07/02/2025

### 3. Informations diverses

**Thibaut GUIGUE** présente l'ordre du jour et procède à la désignation d'André GIMENEZ comme secrétaire de séance.

## 1. Vie du syndicat mixte

---

### 1.1. Finances : Débat d'orientations budgétaires 2025

**Thibaut GUIGUE** mentionne que pour la première fois depuis la fin des contrats de développement durable de la Région Rhône-Alpes (CDDRA), le compte administratif de Métropole Savoie, hors subvention exceptionnelle est à l'équilibre.

Dans ce compte administratif 2024, le taux de réalisation de l'investissement est à 68%. Il s'agit du résultat du plan pluriannuel d'investissement et de l'anticipation des travaux.

**Olivier ROGNARD** mentionne que le débat permet de dicter les lignes du budget primitif (BP) même si de nombreuses lignes sont déjà écrites. L'objectif de la présentation est de donner des éléments de contexte pour débattre des orientations budgétaires.

Le plan pluriannuel d'investissement 2023-2026 s'élève à 820 000 € hors opération compte de tiers qui concerne uniquement la ZFE.

**Emmanuelle BLANCHET** présente le programme de travail de Métropole Savoie de 2020 à 2027. La présentation des missions est réalisée en 4 temps différents :

- Les principales missions de Métropole Savoie au quotidien
- Les missions en matière d'observatoire, données SIG, évaluation du SCoT
- Les missions liées à la vie du SCoT
- Les missions et études prospectives pour le compte du territoire

**Olivier ROGNARD** ajoute que 2024 est une année importante en matière réalisation car presque 70% des dépenses d'études ont été réalisées avec une nette augmentation par rapport aux années précédentes. La réalisation provient des avancées sur les thématiques suivantes :

- Accélération des travaux AMI ZAN
- Avancement de l'étude d'exploitation ferroviaire TER cadencé
- Engagement de l'étude prospective Soutenabilités et de la révision du DAACL

En matière de fonctionnement, 2024 a été une année économe concernant les charges à caractère général.

Concernant les recettes, la subvention du Fonds Vert liée au dossier ZFEm sera versée aux EPCI par Métropole Savoie.

Olivier ROGNARD rappelle qu'il a été voté fin 2023 l'augmentation des cotisations des EPCI. Aujourd'hui la cotisation est composée d'une part fixe d'environ 620 000€ et d'une part variable de 36 550€.

L'actualisation du PPIF prend en compte l'étude soutenabilités ainsi que l'acquisition de nouveaux locaux. Quand on fait la somme de cette actualisation, le montant est supérieur au PPI voté en 2023 avec un écart de 50 000€.

**Thibaut GUIGUE** mentionne que l'achat de locaux permet de tenir le PPIF à l'équilibre.

**Antoine FATIGA** ajoute que Métropole Savoie s'inscrit dans une orientation budgétaire nationale avec de moins en moins de fonds, notamment sur les enjeux de transition énergétique. Pourtant, d'après Santé Publique France, la réduction de la pollution permettrait de réaliser des économies qui pourraient être redistribuées aux collectivités.

**André GIMENEZ** demande si l'avis de l'exécutif des trois collectivités sera demandé pour l'achat de nouveaux locaux.

**Thibaut GUIGUE** répond que ce sujet est partagé est connu dans la prospective financière. La réalité est que si cet achat n'a pas lieu, il est difficile de faire des économies dans le fonctionnement du syndicat. Cette information sera repartagée lors de la prochaine conférence des Présidents. Il sera également partagé le besoin de faire « descendre » l'information. L'achat de locaux n'aura pas d'impact sur la part variable des contributions des EPCI.

**Isabelle DUNOD** demande le coût de l'étude EMC<sup>2</sup> et le rapport détaillé de cette étude. Cette dernière demande également les raisons de l'augmentation du coût de l'étude soutenabilités.

**Thibaut GUIGUE** répond que les services mobilités de Grand Chambéry disposent déjà des données relatives à l'enquête EMC<sup>2</sup> mais que tout sera renvoyé.

Concernant l'étude soutenabilités, elle était de 160 000€, aujourd'hui elle est de 280 000€. Cet écart s'explique par :

- L'implication du CEREMA dans l'étude à hauteur de 60 000€.
- 20 000€ concernant la tranche optionnelle du marché
- 40 000€ concernant l'externalisation de l'étude.

**Isabelle DUNOD** demande de rappeler le coût des études EMC<sup>2</sup> et de ZFE.

**Emmanuelle BLANCHET** ajoute que le coût de ZFE est de 670 000€ et le coût de EMC<sup>2</sup> de 400 000€.

**Edouard SIMONIAN** mentionne que le montant des études est très élevé, notamment sur le dossier ZFE dont la mise en œuvre sera peu efficace. Métropole Savoie n'a plus les moyens de porter ce type d'étude rendue obligatoire par l'Etat.

**Thibaut GUIGUE** ajoute que beaucoup de personnes travaillent en bureau d'études. Aujourd'hui une journée d'un bureau d'études est vite couteuse. Par ailleurs, on est dans un monde très complexe, le coût du travail augmente, la société évolue.

**Michel DYEN** ajoute que la complexité vient aussi du terrain. Dès lors qu'une proposition existe, elle est reprise et améliorée en raison de l'escalade de la politique. Est-ce que nous travaillons en suffisance réglementaire ou est-ce que nous souhaitons être encore plus vertueux que la loi.

**Alain CARACO** partage que la ZFE coûte cher pour un résultat peu visible à court terme. Dans la conception nationale du dispositif, ce dernier ne fonctionne pas. La mise en place de la ZFE sera davantage efficace à moyen terme qu'à court terme, il faut relativiser son coût dans la mesure où on prépare l'avenir.

## 1.2. Ressources humaines

**Emmanuelle BLANCHET** présente la concordance des moyens humains de 5.5 ETP pour 2025 et le plan de charge de 7 ETP.

Il est proposé la création d'un emploi permanent afin d'accomplir les travaux pendant les deux prochaines années.

**Jean-Yves JACQUIER** demande des précisions sur la création d'un emploi dit permanent pour « seulement » deux ans.

**Thibaut GUIGUE** ajoute que le tableau des emplois de Métropole Savoie n'est pas à jour. Il existe 3 ou 4 emplois permanents non pourvus. L'objectif de cette année est de revoir le tableau des emplois permanents afin qu'ils soient en phase avec les postes actuels. Il est rappelé qu'à ce stade de la prospective financière projetée à 2026, l'emploi s'éteint dans deux ans. Si la gestion des moyens le permet, il pourrait y avoir un besoin pour la révision du SCoT.

## 2. Aménagement du territoire

---

### 1.1. Définition de la trajectoire adaptée au territoire Métropole Savoie

Emmanuelle BLANCHET présente la réduction de la consommation foncière à opérer d'ici 2031.

Par rapport à l'estimation de la consommation foncière sur l'année 2011-2021, l'enveloppe à ne pas dépasser d'ici 2031 serait de 330 ha.

Au mois de décembre les élus se sont mis d'accord sur le cadre de travail suivant :

- S'appuyer sur le projet de SCoT actuel, notamment sur l'armature territoriale existante
- Mutualiser les parcs d'activités économiques
- Mutualiser les principaux projets mobilités structurant à l'échelle du SCoT
- Travailler sur des principes d'aménagement qui organiseraient de façon plus qualitative l'aménagement avec l'intégration de la qualité des sols
- La variable permettant d'actionner plusieurs leviers pour intervenir sur la sobriété foncière

Pour mémoire, une des entrées de travail est que le projet de SCoT actuel oriente le développement pour des besoins mixtes à dominante habitat à hauteur de 88% (soit 290 ha) et 12% (soit 40 ha) pour les parcs d'activités qui sont identifiés comme des pôles préférentiels économiques du SCoT.

L'idée est de travailler sur des scénarios concernant la partie de développement pour les besoins mixtes.

L'ensemble des chiffres sera communiqué (cf. support de présentation)

Il est rappelé la trajectoire dans laquelle s'inscrit Métropole Savoie sur la période 2011-2021 :

- 466 ha sur la période passée
- Réduction de 37% de la consommation foncière par rapport à 2001-2011
- Pour 20 000 logements
- + 7% de logements produits par rapport à la période 2001-2011

Le SCoT prévoit un besoin de 23 000 logements d'ici 2031 pour un besoin foncier à 509 ha.

Un point important est à noter : les pôles d'équilibres ont produit moins de logements que ce qui est inscrit dans le SCoT 2020.

Emmanuelle BLANCHET rappelle les 3 variables sur lesquelles agir pour la définition de la trajectoire ZAN :

- **La densification** = mobilisation des fonciers entourés d'urbanisation souvent appelés « dents creuses », résorption de la vacance, réhabilitation de bâtis existants
- **La densité de logements** = nombre de logements / ha
- **Les formes urbaines** = agir sur la compacité des formes urbaines (logement individuel dit groupé intermédiaire, et logement collectif).

À savoir, les communes « Cœur d'axe » produisent 80% de logements collectifs et les communes « appui » 40%. En dehors de l'Axe Métropolitain, la production de logements individuels/individuels groupés est importante, de l'ordre de 80%. A noter, la production de logements collectifs de près de 20% dans les communes rurales.

**Thibaut GUIGUE** considère par ailleurs que les données sur la typologie des logements construits montrent que dans le Cœur d'axe, le travail est fait et même au-delà des prescriptions du SCoT. Dans les communes rurales, l'effort est également réalisé sur le collectif, voire au-delà des orientations du SCoT.

**Emmanuelle BLANCHET** ajoute que la densité de logement à l'hectare a été regardée uniquement pour l'individuel groupé et pour le collectif. La densité moyenne en logement collectif est intéressante à noter :

- Dans les pôles d'équilibres : 61 logements / ha
- Dans les communes « rurales » : 40 logements / ha
- Dans les communes « Cœur d'axe » : 77 logements / ha
- Dans les communes « appui » : 55 logements / ha

Pour certaines catégories de communes et de logements, la densité moyenne réalisée entre 2018 et 2024 est supérieure à ce qui était posé comme objectif dans le SCoT de 2020.

**Thibaut GUIGUE** ajoute que pour les communes Cœur d'axe, la densité moyenne constatée est à 62 logements / hectare, alors que l'objectif du SCoT est 40 logements / ha.

**Emmanuelle BLANCHET** mentionne que sur les communes rurales, ont été produits 20% de collectif à hauteur de 40 logements / ha, soit la densité moyenne considérée par le SCoT. Dans les communes rurales à dynamiques différenciées, le collectif réalisé avec 42 logements / ha est également à la hauteur de l'hypothèse du SCoT.

**Isabelle DUNOD** ajoute qu'il va falloir être plus vertueux. Est-ce que les chiffres de constat présentés sont validés par les services de l'Etat ?

**Emmanuelle BLANCHET** répond que les chiffres présentés sont issus de la base de données Sitadel créée par l'Etat. Comme toute base de données, elle reste perfectible.

Dans le SCoT, en dehors de l'axe, les pourcentages par typologie de logement ne s'imposent pas aux territoires. Il s'agit de la grille d'hypothèses travaillées avec les élus pour permettre de se projeter à 2040 et projeter le dimensionnement du besoin foncier.

#### **Il est présenté 4 scénarios de sobriété foncière.**

- Le scénario tendanciel prend appui sur des éléments de constat de la période passée.
- Le scénario 1 est marqué par l'effort engagé et soutenu de l'axe métropolitain. Toutefois, en dehors de l'axe, un certain nombre de leviers sont aussi engagés de façon moins soutenue particulièrement sur les communes rurales.
- Le scénario 2 est marqué par un confortement des pôles en actionnant l'ensemble des leviers, de façon plus importante par rapport à la période précédente. Dans l'axe, l'augmentation de la densité est plus mesurée pour ce scénario.
- Le scénario 3 joue sur l'ensemble des leviers et sur tous les niveaux d'armature, ce qui permet un effort réparti et adapté à chacun des cinq niveaux d'armature.

Ces quatre scénarios sont ensuite présentés par niveau d'armature (cf. support de présentation).

**Thibaut GUIGUE** ajoute que dans les faits, la logique tendancielle est plus proche d'une réduction de 30% de la consommation foncière que de 16%. La réalité de 2021-2025 n'est pas loin des objectifs de la loi climat et résilience.

Il est important de relativiser les chiffres présentés, car à l'échelle du territoire, et du temps, ils ne représentent pas une marche aussi grande qu'ils laissent paraître.

**Un délégué** mentionne que le pôle préférentiel habitat identifié par le SCoT sur sa commune est en zone agricole, et qu'il a vocation à y rester. Ces 5,5 ha pourraient être déclassés.

**Thibaut GUIGUE** répond qu'un tel déclassement ne pourrait intervenir que lors de la prochaine révision du SCoT. Si telle est la proposition de la commune, il est préférable de la formuler par écrit.

**Nicolas MERCAT** mentionne que la commune du Bourget-du-Lac a repris les permis de construire déposés depuis 10 ans. Il en résulte que la commune est à 70 logements / ha, 60% de renouvellement urbain et 13% de logements individuels.

Plusieurs méthodes permettent d'aller dans le sens de la sobriété foncière :

- Réalisation d'OAP sur tous les terrains à partir de 2000 m<sup>2</sup>,
- Réhabilitation de maisons de village
- Mutualisation du stationnement
- Mobilisation des friches

Ces résultats intéressants en matière de sobriété foncière s'accompagnent d'un impact encore important du poids des logements individuels et d'une consommation foncière en extension de 8 ha.

Sur la dernière décennie, 700 logements ont été créés sur la commune et 8 ha de foncier ont été consommés en extension en raison des OAP situées en extension. Au global, la commune du Bourget-du-Lac représente 10 % de la consommation du Cœur d'axe pour seulement 3% de la population.

Dans la consommation finale, les 90 logements individuels produits représentent 45% de la consommation foncière de la commune. Parmi ces 90 logements individuels : un tiers sont des logements réhabilités, un tiers sont produits en densification et un tiers constitue de la consommation en extension.

Ainsi dans les évolutions à prévoir, il est nécessaire de réviser les règles de PLUi qui permettent de faire de la maison de village, de la réhabilitation / densification mais également de s'interroger sur la répartition de la consommation foncière par commune.

**Thibaut GUIGUE** répond que Le Bourget-du-Lac aurait consommé moins de 8 ha. Pour les maisons individuelles, une partie n'entre pas dans le calcul de la consommation. La production de maisons individuelles consomme du foncier, néanmoins elle n'est pas contradictoire avec l'application de la loi ZAN.

Sur la question de la répartition de la consommation foncière par commune, le travail sera réalisé sur Cœur de Savoie. Pour le reste du territoire, ce travail sera réalisé à l'échelle des EPCI.

**Alain CARACO** ajoute que l'ensemble des approches sont rassurantes dans la mesure où le territoire s'inscrit déjà dans une démarche limitant la consommation foncière et que l'écart entre les trois scénarios proposés est faible. La question est de savoir où sera porté l'effort.

Sous l'angle de la mobilité, si on consomme du foncier majoritairement dans le Cœur d'axe, on se retrouvera dans le cœur de cible du SERM avec des lignes ferroviaires à proximité, des réseaux de bus unifiés et un maillage cyclable dense. Une telle structure permet d'accueillir la population et les déplacements de la population sans générer une quantité importante de déplacements en voiture.

Ainsi, la cohérence globale se situe également sur la question de la mobilité.

**Isabelle DUNOD** mentionne que 80% du bâti de 2050 existe déjà. On peut compter sur les maisons individuelles déjà existantes sur le territoire. La population vieillissante se tourne vers d'autres typologies de logements, ce qui conduit à libérer des maisons individuelles. Elle précise également que le calendrier de la modification simplifiée semble restreint.

**Thibaut GUIGUE** répond que l'arrêt de la modification simplifiée est prévu en juin. L'objectif est de présenter un scénario raisonnable. Dans la présente modification, l'objectif est d'intégrer la loi et de proposer un scénario avec le moins d'arbitrage possible en jouant sur le facteur de la densification.

**Emilie DOHRMANN** demande si le travail réalisé sur la commune du Bourget-du-Lac peut être déployé par Métropole Savoie sur chacune des communes.

**Emmanuelle BLANCHET** répond que ce n'est pas possible sur la partie densification. Un travail sur la notion de densification sera présenté ultérieurement et pourrait permettre d'identifier les fonciers disponibles en densification. Il s'agira de données brutes ce qui permet de laisser aux communes l'appréciation de ces espaces.

**Thibaut GUIGUE** ajoute que l'ensemble des données sont communiquées aux agglomérations et aux communes de Cœur de Savoie.

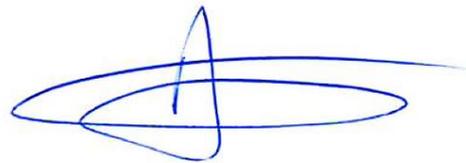
### **3. Informations diverses**

---

**Thibaut GUIGUE** mentionne que le comité syndical sera reconvoqué vendredi 07 février en raison du quorum non atteint.

**Régis DICK** présente le programme du séminaire « Les chemins des soutenabilités » qui aura lieu le 17 février.

**André GIMENEZ**

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a vertical stroke, positioned below the name André GIMENEZ.

**Secrétaire de séance**